

8^{ème} OLD SCHOOL MIXTES DE SEPTEME & OYTIER St OBLAS LE 11/02/2023

L'Association Sportive Septeme Oytier est heureuse de vous accueillir à son 8^{ème} National de Doubles Mixtes «OLD SCHOOL».

1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD.

2- Le juge-arbitre du tournoi sera Patrick MASI.

3- Le tournoi est limité à 52 paires réparties en 4 ou 5 séries (5 séries si complet).

4- Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD, des séries «R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC».

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper des séries dans un même tableau ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant, en accord avec le Juge-Arbitre.

5- Les matchs se dérouleront en poules pour les qualifications et en élimination directe pour les phases finales (consolante homologuée facultative pour les non-sortants de poules).

- Poules de 4 ou 5 : **2 sortants**
ou poule unique

6- La date limite des inscriptions est fixée au 28/01/2023 (cachet de la poste faisant foi), la confection des tableaux se fera le 3/02/2023.

7- Regroupements proposés : Suite à la mise à jour des classements, nous constituerons les tableaux par rang ou par cote (conformément à l'article 3.2.1.1 du Règlement Générale des Compétitions) ou par Top (selon le CPPPH du joueur) et non plus par classement.

Les têtes de série et les premiers de poule seront désignés par les organisateurs et le Juge-Arbitre en fonction du CPPH en vigueur à la date du tirage au sort, le 3/02/2023.

8- Les inscriptions ne se feront que par e-mails et seront effectives à réception du règlement par chèque par courrier.

9- Le montant de l'inscription est de 20 euros par personne.

10- Au-delà de la date limite du 28/01/2023, tout désistement ne sera pas remboursé sauf sur justificatif (certificat médical, attestation employeur, ...).

11 – Tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBaD à la date du tirage au sort. La participation des joueurs à partir de la catégorie minime sera sujette à l'approbation du comité d'organisation. Les joueurs benjamins et poussins ne sont pas autorisés à participer au Tournoi.

12- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle, de type RSL Tourney n°1.

13- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, tout joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre.

14- Les joueurs doivent porter obligatoirement une tenue de Badminton correcte comme défini dans la circulaire d'arbitrage 98/1 du guide du Badminton de la F.F.Bad. Dans l'application de cette circulaire, la décision du Juge-Arbitre est sans appel.

15- A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

16- Le temps autorisé sur le terrain pour la prise de repères, la mise en tenue et le test des volants est de 3 minutes.

17- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service une fois. Tout volant touchant une infrastructure en cours de jeu sera compté « faute ».

18- Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

19- Les heures prévisionnelles des matches seront affichées dans la salle. L'ordre des matches pourra être modifié mais aucun match ne sera lancé avec plus d'une heure d'avance sur l'échéancier prévisionnel.

20- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.

21- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au Juge-Arbitre et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes maximum par paire sont autorisées à proximité du terrain aux emplacements définis pour le coaching à 11 et entre les sets. Le coaching se fera hors des terrains.

22- Des caisses seront prévues à proximité des terrains pour y ranger les accessoires nécessaires (gourdes, raquettes, vêtements d'échauffement...) ainsi que les volants usagés. Les joueurs seront responsables de la bonne tenue de leur terrain et de son environnement.

23- A la fin de chaque rencontre, la feuille de match correctement remplie devra être rapportée à la table de marque.

24- Une buvette est prévue sur place proposant boissons et nourriture. La nourriture et les boissons sucrées sont interdites en dehors de la zone Buvette.

25- Le Juge-Arbitre sera présent dans la salle afin de veiller au bon déroulement de la compétition et de faire respecter les règles du jeu applicables à toute compétition de Badminton. (F.F.Bad). Il sera responsable de la discipline sur et autour des terrains. Il peut prendre toute mesure à cet effet. (disqualifications, sanctions)

26- Un règlement sanitaire sera envoyé avec les convocations, chaque joueur devra impérativement respecter les consignes sanitaires mises en place durant le jour du tournoi. Si celui-ci devait être annulé, les chèques seront tout simplement détruits et les personnes ayant effectué un virement seront remboursées courant février de la même manière.

27- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition par email à l'adresse suivante sophie.bluy@badminton-aura.org (Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 Route du Vercors, 38500 St Cassien, France) sous peine de sanction fédérale et informer les organisateurs le plus tôt possible avant le début de la compétition.

Toute participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de ce règlement.

Validation Juge Arbitre, Patrick Masi :

Le 07 Novembre 2022

